



Projet d'établissement

Ecole de Mont

Ecole fondamentale
communale

Rue du Centre 63

5530 Mont

081/41.18.88

Introduction

Le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental a été adopté par le Parlement de la Communauté française le 17 juillet 1997.

Ce décret donne pour mission à tout établissement d'enseignement de fournir aux parents une copie des projets éducatif et pédagogique ainsi qu'une copie du projet d'établissement.

D'après l'article 636 : « *Le projet éducatif définit, dans le respect des objectifs fixés aux chapitres précédents, l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs éducatifs.* »

D'après l'article 64 : « *le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.* »

D'après l'article 67 : « *le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires du conseil de participation, pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur.* »

Ces nouveaux outils doivent permettre de renforcer les liens qui unissent les membres de l'équipe éducative qui œuvre au service des jeunes enfants de manière à assurer leur plein épanouissement.

Projet éducatif du pouvoir organisateur (Collège échevinal de la Commune d'Yvoir) pour L'Ecole communale fondamentale mixte de Mont.

Pour se développer, l'enfant a besoin d'affection, de sécurité, de repères, de créativité, d'activités physiques, de dépassement (efforts)...

Objectifs généraux (art.6)

- Fonder d'abord l'éducation sur la promotion de la CONFIANCE EN SOI et le développement de la personne dans ses dimensions physique, psychomotrice, affective, sociale, cognitive et éthique.
- Amener tous les enfants à s'approprier des SAVOIRS et acquérir des COMPETENCES qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active et créatrice dans la vie économique et sociale.
- Susciter chez tous les jeunes le goût d'acquérir des savoirs et des compétences culturelles.
- Préparer tous les jeunes à être des CITOYENS RESPONSABLES, capables de contribuer au développement d'une société démocratique.
- Assurer à tous les jeunes des moyens égaux d'EMANCIPATION SOCIALE.

Objectifs particuliers

Le Pouvoir Organisateur souhaite :

- Le développement de la citoyenneté, de la politesse, du soin, du savoir-vivre...par l'adhésion à des VALEURS et en évitant l'hypocrisie.
- Le respect de l'environnement et le développement de la QUALITE DE LA VIE

Projet pédagogique du Pouvoir Organisateur (Collège échevinal de la commune d'Yvoir) pour L'Ecole communale fondamentale mixte de Mont.

Partant du principe qu'il témoigne une grande confiance au personnel enseignant, le Pouvoir Organisateur a cependant le devoir d'attirer votre attention sur certains points qui lui paraissent indispensables pour assurer une pédagogie efficiente :

- La CONCERTATION entre les membres de l'équipe éducative.
- La priorité à l'apprentissage de la lecture, centrée sur la maîtrise du SENS.
- Maîtrise des outils mathématiques de base dans le cadre de la résolution de problèmes.
- La mobilisation de COMPETENCES transversales et disciplinaires par des mises en situation fonctionnelle.
- La CONTINUITE des apprentissages de 2.5 ans à 12 ans.
- L'organisation en CYCLES (non redoublement) :2.5/5-5/8-8/10 et 10/12
- L'INDIVIDUALISATION : respect des rythmes et des aspirations de chacun (remédiation)
- Une EVALUATION formative interne et externe.
- La TRANSITION avec le secondaire.
- Une pédagogie de la découverte, de production et de création, afin de donner du sens aux apprentissages.
- Une pédagogie GLOBALE.
- Une pédagogie DIFFERENCIEE.
- Une pédagogie PARTICIPATIVE.
- Une pédagogie de la MAITRISE.

Projet d'établissement

Ecole communale fondamentale mixte de Mont

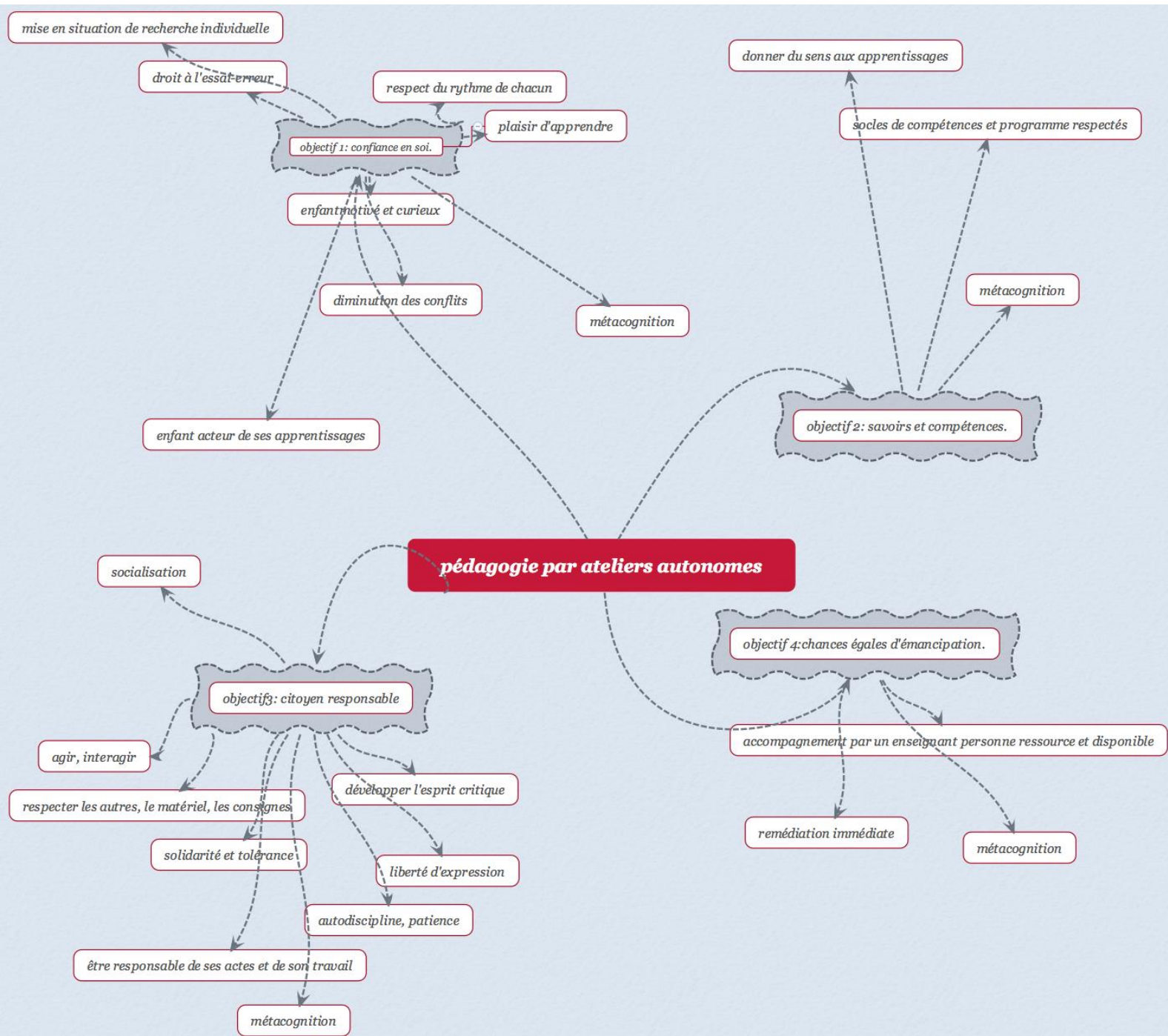
Ou quels moyens développer pour mettre en œuvre les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur.

Introduction

Ce projet s'inspire de celui du décret, poursuit les objectifs éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur et tient fondamentalement compte de l'environnement des élèves et des aspirations profondes des membres de l'équipe.

FINALITES

Comment répondons-nous à ces objectifs avec la pédagogie par ateliers autonomes permanents? (de la classe d'accueil à la 4^e primaire)



Passage du primaire au secondaire

Dans les classes de 5^e et 6^e années :

- Utilisation d'un tableau interactif qui permet également une participation active des élèves.
- Continuité dans le développement de l'autonomie des élèves et leur prise en charge de leurs apprentissages.

Avec les parents :

- Information concernant le SIEP
- Donner des moyens de s'informer pour les établissements de la région (adresses internet...)

A savoir que c'est le « jury » de l'école qui reste « décideur » de l'obtention du CEB.

Dans le rapport de l'élève à la cohésion sociale : comment se positionne-t-il par rapport à la vie sociale ?

L'enfant a droit à :

- Des intervenants compétents (dynamiques, motivés, qualifiés, responsables, intègres...)
- Une collaboration optimale entre l'école et sa famille.
- L'épanouissement dans un climat de justice, de confiance, d'aide, de sécurité et de respect.

L'enfant a le devoir de respecter cette cohésion sociale.

Valeurs

Nous voulons créer des espaces :

- D'expressions (orale, écrite, manuelle, artistique, culturelle...)
- De pensées.
- De décisions.
- D'actions.

dans un cadre de tolérance, de respect et d'ouverture aux autres et au monde extérieur.

Dès lors, nous favorisons le fonctionnement démocratique de l'école et le droit à la différence de chacun.

Pour y parvenir, divers moyens sont utilisés

Conseil de classe

Evaluation formative

Eveil à une seconde langue

Eveil au langage multimédia

Utilisation d'un centre BCD (bibliothèque, centre documentaire)

Ouverture au monde : sorties diverses

Accueil d'animateurs extérieurs

Organisation des anniversaires

Organisation des charges

Planning d'une journée de travail

...

La gratuité dans l'enseignement

Hormis les fournitures minimales (comme par exemple : cartable, plumier garni, instruments de base, classeur...), l'école fournit le reste du matériel dont l'élève aura besoin pour l'année scolaire.

Les parents s'engagent à acquitter les frais scolaires assumés par l'établissement et ce dans le respect des dispositions légales. (piscine, activités culturelles ou sportives ...)

Notre école est attentive à ne pas réclamer trop d'argent aux familles. Chaque sortie, chaque dépense faisant l'objet d'une réflexion à ce propos.

Dans le respect de la réglementation, au début de l'année scolaire, les parents reçoivent un document, à titre indicatif, reprenant les frais demandés pour des activités, sorties, animations au long de l'année.

L'intégration des élèves à besoins spécifiques

Toute demande d'intégration d'un enfant à besoins spécifiques, ou issu de l'enseignement spécialisé, sera analysée en équipe, au cas par cas

Les démarches entreprises par l'école seraient :

- De chercher des pistes permettant à l'enfant de s'épanouir de façon harmonieuse et en tenant compte de ses différences.
- Effectuer des évaluations régulières avec les parents et des aides extérieures (logopèdes, centre PMS...)
- Mettre en place des moyens qui aident l'enfant dans ses difficultés.

Année complémentaire

Dans le respect des références officielles (loi à propos de l'obligation scolaire, décret « école de la réussite » et décret « missions »), notre établissement est soucieux de mettre en place des pratiques adaptées aux enfants au sein des classes. Celles-ci permettent à chacun d'eux de suivre son cursus scolaire avec un maximum de réussite.

Les sanctions

Les divers intervenants de l'équipe se référeront au ROI de l'établissement concernant ce sujet.

Notre projet est loin d'être exhaustif. Il est le résultat de réflexions à un moment déterminé du parcours de l'équipe pédagogique. Il évolue(ra) avec son temps. C'est l'expression d'un consensus entre les enseignants mais aussi celle d'un mouvement, d'un élan vers...un idéal à atteindre.